



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS-CATÉSIS

Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 19 mars 2024

Date de convocation : 12 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Villers-Outréaux, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2024/3 portant approbation de l'avenant n°8 du contrat relatif à la concession de service public pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire - Périmètre P3B

Membres présents (50 titulaires et 2 suppléants) :

BASQUIN Alexandre, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier, DAUCHET Martine, DOYER Claude, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RIQUET Alain, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, GOBERT Didier (S), DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal

Membres excusés (9) :

PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BRICOUT Frédéric, HISBERGUE Antoine, GERARD Jean-Claude, GOURAUD Francis, GODELIEZ NICAISE Véronique, JUMEAUX Stéphane, PLATEAU Marc

Membres absents (3) :

LOIGNON Laurent, TRIOUX COURBET Sandrine, RICHEZ Jean-Pierre

Membres ayant donné procuration (10) :

MÉRESSE DELSARTE Virginie à HERBET Yannick, GAVE Nathalie à OLIVIER Jacques, BERANGER Agnès à BALÉDENT Matthieu, COLLIN Denis à MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, MATON Audrey à DOYER Claude, RICHOMME Liliane à RIQUET Alain, THUILLEZ Martine à BONIFACE Didier, DEMADE Aymeric à PAQUET Pascal, GERARD Pascal à BACCOUT Fabrice, MÉLI Jérôme à MAILLY Chantal

Secrétaire de séance : DÉPREZ Marie-Josée

Délibération 2024/3 portant approbation de l'avenant n°8 du contrat relatif à la concession de service public pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire - Périmètre P3B

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) concède à la société AJP – GROUPE PLACE GESTION INVESTISSEMENTS la gestion déléguée des services réguliers de transport routier non urbain de voyageurs, y compris le transport scolaire, du Périmètre n°3B.

L'offre retenue par la Région des Hauts-de-France prévoyait l'acquisition d'autocars électriques. La livraison des véhicules étaient prévues pour janvier 2020. Or, le fournisseur d'autocars électriques retenu n'a pas pu tenir ses engagements, le concessionnaire ayant été liquidé. En sus, la crise sanitaire du Covid-19 a reporté l'exécution de cette clause. La Région des Hauts-de-France avait choisi de ne pas activer cette clause. À ce jour, il est nécessaire de supprimer cette clause afin de libérer le délégataire de cette obligation et d'attribuer les investissements et frais de fonctionnement prévus sur d'autres projets en cours de validation – études d'un projet de transport à la demande.

Considérant l'impossibilité pour le délégataire d'acquiescer des autocars électriques comme prévu initialement,

Considérant l'article 8 autorisant les modifications notamment si la Collectivité décide d'imposer au Concessionnaire de nouvelles contraintes de fonctionnement ou l'introduction de nouveaux services à la mobilité tels que le transport à la demande et le covoiturage,

Vu les articles L1411-1 et suivants, R1411-1 et suivants du code de général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le contrat du 28 mai 2019 relatif à la concession pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire portant attribution de la concession de service à la société AJP – GROUPE PLACE GESTION INVESTISSEMENTS, dont l'article 8 et l'annexe 7,

Vu la convention de transfert n°1908288 du contrat régional de concession de service public pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire P3B à la CA2C,




Vu l'avenant n°8 du contrat relatif à la concession de service public pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire - Périmètre P3B, annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **D'approuver l'avenant n°8 annexé à la présente délibération ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°8, ainsi que tout document nécessaire à sa bonne exécution.**

Annexe(s) -

Avenant n°8 du contrat de concession de service public pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire

<p>La secrétaire de séance, Marie-Josée DEPREZ</p>  <p><u>IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS</u></p> <p>Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.</p>	<p>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 22/03/2024 Publication le 22/03/2024</p> <p>Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p>  
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT PUBLIC ROUTIER INTERURBAIN ET SCOLAIRE

CONTRAT / PÉRIMÈTRE 3B

AVENANT N°08

I.	Identification de l'autorité concédante	3
II.	Identification du concessionnaire	3
III.	Identification de la procédure :	3
IV.	Objet et étendue du contrat de concession :	3
V.	Objet de l'avenant	4
VI.	Acceptation de l'avenant	5

I. IDENTIFICATION DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE

- Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, représentée par son Président, Monsieur Serge SIMEON
 - Autorisé à signer le présent avenant par délibération n°2024/03 du 19 mars 2024 portant modification de la convention relative à la concession de service public pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire.
- Adresse du siège communautaire :
 - Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le bout des dix-neuf - 59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS
- Coordonnées et numéro d'identification :
 - ☎ 03 27 75 84 79 🖨 secretariat@caudresis-catesis.fr SIRET: 200 030 633 000 16

II. IDENTIFICATION DU CONCESSIONNAIRE

- Nom commercial : AJP - GROUPE PLACE GESTION INVESTISSEMENTS
- Représenté par : M. Alain PLACE, mandataire
- Adresse de l'établissement : 18 Places d'armes, 59300 Valenciennes.....
- SIRET : 332 127 901 000 53.....

III. IDENTIFICATION DE LA PROCÉDURE :

- Contrat de concession de services, conformément aux articles L1411-1 et suivants et R1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), passé en procédure ouverte conformément à l'article 18 du décret n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

IV. OBJET ET ÉTENDUE DU CONTRAT DE CONCESSION :

- Objet : Gestion déléguée des services réguliers de transport routier non urbain de voyageurs y compris le transport scolaire du Périmètre n°3B ;
- Durée et début d'exécution du contrat de concession : 8 ans à compter du 1er septembre 2019 ;
- Date de notification d'attribution du contrat de concession : 28 mai 2019 ;
- Date de fin d'exécution du contrat de concession : 31 août 2027.

V. OBJET DE L'AVENANT

Conformément à l'article 8 du contrat de concession de service public pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire, ci-après le contrat, il peut être modifié « si la Collectivité décide d'imposer au Concessionnaire de nouvelles contraintes de fonctionnement ou l'introduction de nouveaux services à la mobilité tels que le transport à la demande et le covoiturage ».

L'offre retenue par la Région des Hauts-de-France prévoyait l'acquisition d'autocars électriques. La livraison des véhicules étaient prévues pour janvier 2020. Or, le fournisseur d'autocars électriques retenu n'a pas pu tenir ses engagements, le concessionnaire ayant été liquidé et aucun autre fournisseur existe sur le marché français de l'autocar électrique. En sus, la crise sanitaire du Covid-19 a reporté l'exécution de cette clause, finalement jamais exécutée par la Région des Hauts-de-France. À ce jour, il est nécessaire de supprimer cette clause afin de libérer le délégataire de cette obligation et d'attribuer les investissements et frais de fonctionnement prévus sur d'autres projets en cours de validation – réflexion sur le transport à la demande en zone rurale peu dense.

Il convient de modifier :

- le compte d'exploitation prévisionnel en réduisant les charges liées à la réalisation d'investissements concernant le matériel roulant, à la place de l'achat de deux véhicules électriques de modèle ICE12 de marque YUTONG (429 616 € x 2 = 859 232 €), le délégataire les a remplacé par des véhicules d'une énergie différente (amorti pour 204 619 € x 2 = 409 238 €) soit un écart de 556 916 € auquel il convient d'ajouter les autres investissements liés aux véhicules électriques non effectués pour 48 795 € soit un total de 605 711 € sur la durée du contrat à reporter sur les postes suivants :
 - Dotations aux provisions éventuelles - Amélioration du Réseau ;
 - Dotation aux amortissements ;
 - Dotations aux provisions éventuelles - Amélioration du Réseau ;
 - Les postes « loyers financiers, en cas de financement par crédit-bail ou location financière » et « charges financières (intérêts liés aux financement éventuellement mis en place) » sont eux-aussi modifier pour prendre en compte l'acquisition des deux véhicules non électriques.
- l'annexe 5a présentant le détail des charges relatives à des investissements réalisés sur le matériel roulant, les données concernant l'achat de deux véhicules électriques de modèle ICE12 de marque YUTONG sont supprimées ;
- l'annexe 5a1 présentant le parc de véhicule, les données concernant l'achat de deux véhicules électriques de modèle ICE12 de marque YUTONG sont supprimées ;
- l'annexe 5a2 détaillant le prix des véhicules, les données concernant l'achat de deux véhicules électriques de modèle ICE12 de marque YUTONG sont supprimées.

Le compte d'exploitation prévisionnel est modifié de la manière suivante :

Extrait du compte d'exploitation prévisionnel (CEP) avant l'avenant n°8 :

Charges liées aux investissements réalisés	406 729	379 750	375 364	360 885	359 720	360 124	361 142	362 134	2 965 847
Charges liées à la réalisation d'investissements concernant le matériel roulant (onglet n°5a)	359 703	324 568	324 568	324 568	324 568	324 568	324 568	324 568	2 631 677
Dotations aux amortissements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotations aux provisions éventuelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières (intérêts liés aux financement éventuellement mis en place)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers financiers, en cas de financement par crédit-bail ou location financière	359 703	324 568	324 568	324 568	324 568	324 568	324 568	324 568	2 631 677
Charges liées à la réalisation d'investissements concernant les investissements billettique et SAEIV (onglet n°5b)	10 840	19 849	16 330	16 069	15 802	16 699	17 717	18 709	132 016
Dotations aux amortissements	9 656	18 917	15 656	15 656	15 656	16 581	17 506	18 431	128 061
Dotations aux provisions éventuelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières (intérêts liés aux financement éventuellement mis en place)	1 184	931	674	412	146	118	211	278	3 955
Charges liées à la réalisation d'investissements concernant les autres investissements (onglet n°5c)	36 186	35 333	34 465	20 249	19 350	18 857	18 857	18 857	202 154
Dotations aux amortissements	32 190	32 190	32 190	18 857	18 857	18 857	18 857	18 857	190 854
Dotations aux provisions éventuelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières (intérêts liés aux financement éventuellement mis en place)	3 996	3 143	2 275	1 392	493	-	-	-	11 300

Extrait du CEP après l'avenant n°8 :

	406 729	379 750	375 364	360 885	359 720	360 124	361 142	362 134	2 965 847
Charges liées aux investissements réalisés									
Charges liées à la réalisation d'investissements concernant le matériel roulant (onglet n°5a)	359 703	324 568	324 568	324 568	324 568	324 568	324 568	324 568	2 631 677
<i>Dotations aux amortissements</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dotations aux provisions éventuelles - Amélioration du Réseau</i>	91 293	66 517	66 517	66 517	66 517	66 517	66 517	66 517	556 916
Charges financières (intérêts liés aux financements éventuellement mis en place)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers financiers, en cas de financement par crédit-bail ou location financière	268 409	258 050	258 050	258 050	258 050	258 050	258 050	258 050	2 074 762
Charges liées à la réalisation d'investissements concernant les investissements billettique et SAEIV (onglet n°5b)	10 840	19 849	16 330	16 069	15 802	16 699	17 717	18 709	132 016
<i>Dotations aux amortissements</i>	9 656	18 917	15 656	15 656	15 656	16 581	17 506	18 431	128 061
Charges financières (intérêts liés aux financements éventuellement mis en place)	1 184	931	674	412	146	118	211	278	3 955
Charges liées à la réalisation d'investissements concernant les autres investissements (onglet n°5c)	36 186	35 333	34 485	20 249	19 350	18 857	18 857	18 857	202 154
<i>Dotations aux amortissements</i>	26 328	26 328	26 328	12 994	12 994	12 994	12 994	12 994	143 954
<i>Dotations aux provisions éventuelles - Amélioration du Réseau</i>	6 533	6 390	6 244	6 096	5 945	5 863	5 863	5 863	48 795
Charges financières (intérêts liés aux financements éventuellement mis en place)	3 326	2 616	1 894	1 158	410	-	-	-	9 405

Les parties s'engagent à étudier de nouvelles formes de transport collectif sur le périmètre de l'autorité délégante, dont du transport à la demande afin d'adapter l'offre de transport au besoin des usagers.

VI. ACCEPTATION DE L'AVENANT

Fait en deux exemplaires,

Beauvois-en-Cambrésis, le ... mars 2024,

Notifié au délégataire le ... mars 2024,

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis Le représentant du titulaire*

Serge SIMEON

Alain PLACE

*le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024__3
Objet :	Délibération 2024/3 portant approbation de l'avenant n°8 du contrat relatif à la concession de service public pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire - Périmètre P3B
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-19 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.2 - Délégation de service public
Identifiant unique :	059-200030633-20240319-2024__3-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20240319-2024__3-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2024.3.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20240319-2024__3-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	530.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 mars 2024 à 09h31min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 mars 2024 à 09h31min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 mars 2024 à 09h31min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 mars 2024 à 09h31min29s	Reçu par le MI le 2024-03-22